

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

N° 2026 - 47

Commune
de
Muël
35290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Date de convocation :
15 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 12
Votants : 13

Thème : Fonction
publique
**Objet : Convention
de mise à
disposition d'un
agent**

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, THEBAULT Nicole, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, VONE Nina

Etaient absents : JOLIVET Jean-Philippe, GILLET Isabelle, GREFFIER Nolwenn,
Procuration de Madame GILLET Isabelle à Madame CARDINAL Françoise
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 juillet 2026 (D2026-43) la commune a validé une convention de mise à disposition d'un agent de la commune à la commune de Saint-Maugan pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à raison de 8 heures hebdomadaires : le jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Monsieur le Maire souhaite changer les termes de la convention et de la délibération en précisant que l'agent sera mis à disposition à raison de 8h hebdomadaires annualisées sans préciser le jour de la semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention jointe de mise à disposition d'un agent à raison de 8 heures hebdomadaires annualisées,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les documents s'y rapportant,

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS